

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

relatif au projet d'agrandissement d'une retenue d'eau destinée à l'irrigation agricole

Maître d'ouvrage : Association Syndicale Libre (ASL) d'EAUteville

Par arrêté préfectoral du 11 juillet 2022, le projet visé ci-dessus est soumis à une enquête préalable à autorisation environnementale, dans les formes déterminées par le code de l'environnement.

Le projet consiste en l'agrandissement du volume et de la surface d'une retenue d'eau existante au lieu dit « Pins-Fournand » sur la commune de HAUTE-RIVOIRE, destinée à l'irrigation de 113 ha de culture fourragères, contre 53 ha actuellement. D'un volume de 12 000 m³ et d'une surface de 5 582 m², la retenue existante qui se situe sur le cours d'un ruisseau affluent du Ruisseau du Pont Lyonnais, doit être agrandie pour atteindre un volume de 110 000 m³ et une surface de 17 977 m², par la destruction et le remplacement de la digue existante par une nouvelle plus haute et plus large. Sont également prévus des travaux de mise aux normes de l'ouvrage par l'installation d'un débit réservé au ruisseau, l'élargissement de la section du déversoir de crue et la mise en place de la conduite de vidange.

Pendant la durée de l'enquête, du 3 octobre 2022 à 0h00 au 4 novembre 2022 à 17h30, le public peut consulter le dossier d'enquête en mairie de HAUTE-RIVOIRE, siège de l'enquête, aux jours et heures ouvrables d'ouverture au public, ou sa version numérique sur le site internet dédié à cette enquête publique : <https://www.registre-dematerialise.fr/4128>

Celui-ci comprend une demande d'autorisation à laquelle sont jointes la décision de l'autorité environnementale du 13 janvier 2022 et la réponse écrite du pétitionnaire aux observations émises.

Un accès gratuit au dossier est disponible sur un poste informatique, en mairie de HAUTE-RIVOIRE.

Le public peut consigner ses observations pendant la durée de l'enquête :

- sur le registre d'enquête sur support papier déposé en mairie de HAUTE-RIVOIRE
- ou par courrier postal adressé à : M. le commissaire-enquêteur, enquête publique « retenue d'eau à HAUTE-RIVOIRE » à l'adresse de la mairie de HAUTE-RIVOIRE,
- ou par courriel sur l'adresse électronique suivante : enquete-publique-4128@registre-dematerialise.fr
- ou encore sur un registre dématérialisé, accessible sur le site internet dédié à l'enquête : <https://www.registre-dematerialise.fr/4128>

M. Hervé FIQUET, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, se tient à la disposition du public en mairie de HAUTE-RIVOIRE aux dates et heures suivantes :

Le 11 octobre 2022	De 10h à 12h
Le 4 novembre 2022	De 15h30 à 17h30

Les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur pendant la durée de ses permanences ou adressées par voie postale au siège de l'enquête sont annexées immédiatement au registre d'enquête ouvert au siège de l'enquête.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé .

Un avis au public, destiné à annoncer l'ouverture de l'enquête, est affiché en mairie de HAUTE-RIVOIRE et sur les panneaux d'affichage communaux habituels, ainsi que sur le site de l'opération par l'ASL.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées au responsable du projet, l'ASL d'EAUTEVILLE, auprès de M. RAZY, à l'adresse suivante : lafermedesbourettes@gmail.com, joignable au n° 06 46 85 54 29.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont mis à la disposition du public pendant un an en mairie de HAUTE-RIVOIRE ainsi que sur le site internet des services de l'Etat dans le Rhône (www.rhone.gouv.fr, puis onglets : politiques publiques ; environnement, développement durable, risques naturels et technologiques ; eau ; autorisations ; enquêtes publiques), à la DDT (SEN, 165 rue Garibaldi 69003 Lyon).

Au terme de l'enquête, le Préfet du Rhône est l'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation.